



# Mairie d'OLLOIX

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### I. Contexte économique, social, budgétaire

La commune d'Olloix est une commune rurale dont la population est en légère augmentation depuis quelques années ; elle compte environ 320 habitants.

La proximité des villes de Clermont-Ferrand et Issoire en font un village attractif pour des personnes qui recherchent le calme tout étant proche des pôles d'activité.

Toutefois ses ressources sont très limitées. Une auberge intercommunale « La Maison de la Monne » qui possède également des chambres, ainsi que plusieurs chambres d'hôtes et gîtes meublés privés, proposent une offre touristique convenable.

### II. Priorités du budget

En 2021 la priorité du budget est la rénovation et la sécurisation de l'église communale d'Olloix.

### III. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget principal

#### 1. Charges de fonctionnement : 208 828,11 €

Les dépenses de fonctionnement ont peu évoluées cette année.

Un contrat aidé PEC a été embauché à compter du 10 mai 2021 pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

#### 2. Ressources de fonctionnement : 231 212,79 €

Les recettes de fonctionnement n'augmentent pas ; la principale source de revenus provient de dotations de l'Etat, des impôts locaux, de la location des immeubles et des redevances de l'aire de camping, celle a été particulièrement bien fréquentée cette année et représente une source de revenu non négligeable pour la collectivité.

#### 3. Charges d'investissement: 106 878,97 €

- Déficit reporté : 28 442,02 €
- En vue de réaliser des économies, des travaux en régie sont régulièrement effectués par les agents techniques et les élus : entretien des bâtiments communaux et rénovation du rez-de-chaussée de la mairie : 4 410,66 €
- Remplacement des huisseries de la mairie, réfection du bureau du maire et des secrétaires, électricité au camping : 6 467,92 €
- Travaux de rénovation et de sécurisation de l'église d'Olloix : toiture, électricité, décors peints : 80 009,30 €
- aménagement de sécurité (marquage abribus) : 2 006,12 €
- acompte sur l'achat d'une remorque : 2 028,00 € (devis de 8 850 € TTC)
- capital des emprunts : 7 862,91 €
- caution remboursées aux locataires partis 585,00 €

**4. Recettes d'investissement : 106 217,72 €**

- Excédent reporté : 28 442,02 €
- Caution reçues des nouveaux locataires 585,00 €
- des taxes d'aménagement sur les constructions nouvelles : 452,00 €
- le remboursement de la TVA des travaux effectués en 2018 : 4 828,30 €
- Amortissement : 7 131,00 €
- Subvention solde travaux à la mairie : 8 184,00 €
- Subvention travaux église : 28 086,32 €

**5. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget annexe de l'Assainissement**

La commune d'Olloix ne possède plus la compétence « Eau » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, désormais détenue par la communauté de communes « Mond'Arverne Communauté », qui la délègue à SUEZ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par jugement du 18 septembre 2020, le Tribunal judiciaire a débouté la commune d'OLLOIX de l'ensemble de ses demandes dans l'affaire qui l'oppose à la commune de St Nectaire. La commune d'Olloix a décidé de faire appel de cette décision.

Les charges de fonctionnement du budget annexe de l'Assainissement consistent principalement en l'entretien des réseaux, le versement des taxes réglées à l'Agence de l'Eau ainsi que le remboursement des intérêts des emprunts.

Les recettes proviennent des redevances payées par les abonnés.

**IV. Montant du budget consolidé :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Restes à réaliser
<b>COMMUNE</b>					
Dépenses	270 388,00	208 828,11	193 178,00	106 878,97	45 072,00
Recettes	270 388,00	231 212,79	193 178,00	106 217,72	47 706,00
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
Dépenses	64 498,00	58 129,95	56 876,00	35 799,24	10 075
Recettes	64 498,00	54 674,99	56 876,00	49 887,91	
<b>TOTAL GENERAL</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>334 886,00</b>	<b>266 958,06</b>	<b>250 054,00</b>	<b>142 678,21</b>	<b>55 147,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>334 886,00</b>	<b>285 887,78</b>	<b>250 054,00</b>	<b>156 105,63</b>	<b>47 706,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>Crédits Ouverts : 584 940,00</b>		<b>Dépenses réalisées : 409 636,27</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>Crédits Ouverts : 584 940,00</b>		<b>Recettes réalisées : 441 993,41</b>		

**V. Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels**

Sans objet

**VI. Niveau de l'épargne brute (chiffres non communiqués par le Trésorier):**

Budgets	Capacité d'autofinancement = CAF brute €	Niveau de l'épargne nette = CAF nette €
COMMUNE		
ASSAINISSEMENT		-

**VII. Niveau d'endettement de la collectivité :**

Capital restant dû au 31/12/2020 en € :

Commune :	114 119,45
Assainissement :	96 322,93

**VIII. Niveau des taux d'imposition :**

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts en 2021

Taxe d'habitation :	9,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	132,30 %

**IX. Effectif salarial et charges de personnel**

L'effectif de de quatre agents titulaire, 1 contrat aidé

1. 1 catégorie A :
  - ✓ 1 secrétaire de mairie au grade d'attaché, en charge de la comptabilité, budget, marchés, dossiers de subventions et du personnel (paie +carrière des agents).
2. 2 catégories C :
  - ✓ 1 adjoint administratif en charge de l'accueil, urbanisme, état civil, élection,...
  - ✓ 1 agent technique à l'entretien des locaux de la Mairie, au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.
3. 1 contractuel :
  - ✓ 1 contrat aidé CUI, CAE pour 21h/hebdomadaire en tant qu'agent technique polyvalent (contrat du 10/05/2021 au 09/02 2022).  
Le salaire du contrat aidé PEC est remboursé en partie par l'Etat : 7 856,23 € (prise en charge de 65%)  
  
Les charges de personnel s'élèvent à 56 411,37 €, (salaires + charges) un agent a été muté et n'est pas remplacé pour le moment.